

# **COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 12 FEVRIER 2010**

Présents : Mmes : V. Ehret, Ch. Merkt, A. Marie Seigeot  
Mrs : F. Busser, Ch. Le Cosquer, D. Hainin, D. Munier, S. Rivière, P. Rougy,  
P. Vincent Roy.

### **Compte-rendu de la séance du 10 Décembre.**

La lecture du compte-rendu donne l'occasion de remercier les conseillers municipaux et autres personnes qui ont pris part à l'élaboration du bulletin municipal « L'Echo du Beau Bois », tant pour le contenu que pour la présentation.  
Le compte-rendu est adopté sans autre remarque.

### **Subventions aux associations.**

Le conseil municipal décide de reconduire et d'inscrire au budget 2010 les subventions aux associations dont les activités concernent directement le village, à savoir :  
F.C. Bavilliers : 150€, Fil d'Argent : 150€, Harmonie Municipale de Danjoutin : 100€, La P'tite Scène de Banvillars : 300€.

### **Subvention au CCAS.**

La subvention allouée au CCAS reste inchangée à 400€. Somme suffisante, même si la formule de distribution de colis aux personnes âgées est modifiée.

### **Travaux.**

Pour les aménagements des entrées de village, l'avant projet détaillé et chiffré avec précision sera connu à la fin du mois. Or les demandes de subventions (D.G.E., Ministère de l'Intérieur, Conseil Général) doivent être présentées, avec leur dossier complet, en tout début d'année. Au vu de ce calendrier, il est impossible de prétendre aux dites subventions pour 2010. Le Conseil Municipal prend acte et constate que les travaux ne pourront avoir lieu qu'en 2011, ce qui est assez contradictoire avec les incitations à investir.

L'année 2010 pourra être consacrée à d'autres travaux de moindre envergure. Outre ceux déjà programmés, on pourra commencer le remplacement des optiques obsolètes de l'éclairage public, imposé par la réglementation environnementale. Au final le village sera mieux éclairé pour une consommation moindre.

### **Service d'Information Géographique.**

La convention liant la commune avec le SIG du Centre de Gestion est reconduite pour trois ans. Il s'agit d'assurer la mise à jour du cadastre informatisé l'acquisition des nouveaux logiciels et la formation à leur utilisation.

## **Finances**

La réalisation du budget 2009 fait apparaître un supplément de recettes et un peu moins de dépenses par rapport aux prévisions, ce qui accroît la capacité d'autofinancement. Cela permettra d'éviter d'avoir recours à l'emprunt pour les travaux prévisibles en 2010 et sans doute en 2011, à condition d'obtenir les subventions habituelles.

La réforme de la taxe professionnelle reste floue et compliquée. Ce qui semble sûr c'est que le montant 2009 se retrouvera en 2010, et que la municipalité n'aura plus le pouvoir de modifier le taux des deux taxes qui lui succéderont. Cela étant, le Conseil Municipal poursuit son objectif de remise à niveau très progressive en prévoyant, comme les autres années, une augmentation de 3% des trois autres taxes.

## **Questions diverses.**

- Les élections régionales auront lieu les dimanches 14 et 21 Mars. Le conseil municipal s'est organisé pour la permanence au bureau de vote.
- La commune est sollicitée pour l'acquisition d'une parcelle de bois attenante à la forêt communale, au prix de 9273€. Compte tenu de l'emprise d'une ligne électrique, la parcelle représente 70 ares environ. Le prix semble surévalué et demande à être négocié.
- Le Conseil municipal apprend la remise en chantier du S.C.O.T., rejeté précédemment par les services de l'Etat. Il note que cela donnera lieu à des dépenses supplémentaires, donc à des recettes à trouver. Par exemple les contributions des collectivités devraient être globalement augmentées de 10 000€ !
- Le bureau d'étude chargé du diagnostic « accessibilité handicapés » des bâtiments communaux (école, mairie, salle communale) a rendu son rapport et son évaluation chiffrée. Celle-ci se monte à environ 100 000 € TTC, soit plusieurs années des possibilités d'investissement de la commune. Sans commentaire....
- Le conseil municipal prend connaissance de la réorganisation des services départementaux en trois pôles : cohésion sociale et protection des populations, gestion des territoires , finances.
- Il prend acte du transfert du parc de l'équipement au Conseil Général. Il ne pourra donc plus proposer ses services aux communes.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h*